

M. Pearkes: Il n'existe pas d'Essayerie à Vancouver en ce moment?

L'hon. M. Harris: Non.

M. Pearkes: Où a-t-elle été transférée?

L'hon. M. Harris: A Ottawa.

M. Pearkes: Est-ce le seul bureau d'essai existant au Canada à l'heure actuelle?

L'hon. M. Harris: Oui.

M. Pearkes: Du fait de l'importance de l'industrie minière en Colombie-Britannique et de la proximité de la fonderie de Trail, ainsi que pour diverses autres raisons, j'ai reçu beaucoup de plaintes à l'égard de la fermeture de ce bureau d'essai. J'ignore s'il est trop tard pour que le ministre revienne sur sa décision, mais je puis lui assurer qu'elle occasionne des inconvénients sur la côte ouest.

L'hon. M. Harris: Nous avons soigneusement étudié la question. Nous avons pris en considération la somme de travail qui a été accomplie là et la quantité de celui qui devait s'y effectuer. Depuis que nous avons fermé le bureau, je n'ai pas reçu de protestations. Si mon honorable ami veut m'envoyer la sienne, je serais heureux de l'examiner.

(Le crédit est adopté.)

119. Construction ou acquisition de nouveau matériel, \$268,970.

M. Macdonnell: Au sommet de la page 21, il existe une réduction de 6 millions dans le crédit relatif à l'amortissement annuel des moins-values, primes et commissions afférentes aux obligations. Le ministre peut-il expliquer cette forte réduction?

L'hon. M. Harris: Cela ne figure pas au crédit n° 119. Il s'agit d'un crédit statutaire, comme je le comprends, ayant trait à l'amortissement annuel des moins-values, primes et commissions afférentes aux obligations. Nous ne le votons pas; il est statutaire.

M. Macdonnell: Je voulais simplement connaître la raison de la réduction de 6 millions.

L'hon. M. Harris: Les frais d'amortissement ont diminué de ce montant.

(Le crédit est adopté.)

Subventions aux universités—

126. Subventions aux institutions d'enseignement supérieur agréées dans chaque province par le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province comme universités ou institutions de norme équivalente, d'un montant, pour chaque province, n'excédant pas 50 cents par tête de sa population attestée par le Bureau fédéral de la statistique, réparti entre les institutions agréées de la province proportionnellement à leur nombre d'élèves à plein temps présents en personne à l'institution agréée ou à une institution de la même province qui lui est affiliée et inscrits à des cours de niveau universitaire reconnus com-

[L'hon. M. Harris.]

me conduisant année par année à un diplôme universitaire accordé par une université au Canada, le ministre des Finances pouvant, à cette fin, définir plus particulièrement les expressions "niveau universitaire" et "diplôme universitaire", \$7,800,000.

M. Knight: Les subventions aux universités ont donné à ces institutions un encouragement et un essor qu'elles n'avaient certainement jamais connus de mon temps. On doit féliciter le gouvernement d'avoir accordé cette aide et de continuer à la fournir. Je n'approfondirai pas la question ni ne discuterai même le fait qu'en certains milieux ces subventions ne sont pas apparemment les bienvenues car il s'y rattache une question de droits constitutionnels auxquels je ne veux pas être mêlé surtout à cette heure tardive. Mais il est certain que l'augmentation des frais de scolarité que devraient exiger les universités, si ces subventions n'existaient pas, priverait bien des gens d'une instruction dont ils jouissent maintenant grâce à cette aide.

Ces subventions facilitent les choses aux moins favorisés de la fortune et c'est cet aspect de la question qui m'intéresse. Elles permettent aux familles qui ne sont guère en moyens d'envoyer certains de leurs membres dans les universités. Sous ce rapport, c'est là une excellente mesure de législation sociale, car personne ne voudrait que l'enseignement universitaire soit la prérogative d'une seule classe de la société et lorsque j'emploie le mot "classe" j'entends celle des familles aisées.

Même à l'heure actuelle, le cours universitaire exige des sacrifices de la part des membres de la famille de l'étudiant. C'est une erreur courante de dire, par exemple, que l'instruction secondaire est donnée gratuitement à ceux qui fréquentent ces écoles. Il ne s'agit pas uniquement de l'absence de frais de scolarité pour nos élèves des écoles secondaires, car il y entre d'autres éléments comme la nourriture, le vêtement et le transport. La statistique démontre que le revenu de la famille compte pour beaucoup dans la fréquentation des écoles secondaires et dans le nombre des enfants d'une même famille qui y sont inscrits.

Il y a en outre la question des livres et parfois il est nécessaire que certains membres de la famille prennent du travail afin d'augmenter le revenu familial et de permettre à d'autres de ses membres de fréquenter l'école secondaire. Je possédais des données statistiques il y a quelques années. C'est un fait reconnu que la plupart des élèves sont des enfants d'avocats et de médecins, puis viennent ensuite les enfants de marchands et hommes d'affaires, puis ceux d'artisans et enfin ceux d'ouvriers non spécialisés. Ils sont répartis dans cet ordre. Je me rends compte